



Préambule : Le comité du CFACRBA élu en avril 2005 avait proposé de mettre à l'honneur les Bergers Australiens qui travaillaient, en organisant un concours troupeau spécifique pour la race. Il avait obtenu l'accord de la CUNT et la CUN-CBG de la SCC, d'adapter le règlement « stockdogs » du club historique du Berger Australien, l'ASCA, pour créer leur propre concours, ceci dans le but de perpétuer les qualités du Berger Australien et ses capacités fonctionnelles.

L'équipe actuelle de la CTU a décidé de faire revivre ce projet.

- **SECTION 1 – GENERALITE**

La Coupe de France Troupeau Berger australien pourra avoir lieu tous les ans en même temps que la Nationale d'Utilisation (NUT).

En vue de cette Coupe de France, plusieurs concours préparatoires ou de sélection pourront être organisés dans l'année en accord avec ce même règlement sur le territoire national.

- **SECTION 2 – SELECTION**

Les chiens admis seront des Bergers Australiens enregistrés au LOF (ou un autre registre reconnu par la FCI ou « en cours d'inscription » à l'un de ces livres), âgés de 12 mois minimum.

- **SECTION 3 – ENGAGEMENT**

Tous les concurrents peuvent s'inscrire en remplissant la feuille d'engagement et en la renvoyant avec les frais de participation au CFBA. L'envoi de cet engagement implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Le nombre de concurrents maximum dépendra de la saison et de l'organisation ; il sera mentionné sur chaque feuille d'engagement. Les engagements seront clos dès ce quota atteint, indépendamment de la date de clôture.

Le CFBA éditera dans l'Austra-Lien, les noms des chiens, conducteurs, propriétaires, éleveurs participants à cette Coupe de France Troupeau et leur classement.

- **SECTION 4 – CLASSEMENT**

Le total des trois manches, épreuves A, B et C, sera utilisé pour déterminer le classement. En cas d'égalité, le gagnant sera déterminé par le temps écoulé durant les trois manches. Le chronomètre est lancé quand le conducteur ouvre la porte de départ et est arrêté quand il la referme en fin d'épreuve. Le temps limite pour chaque parcours est de quinze minutes.

Il y aura un gagnant dans chaque classe de travail « Espoir » et « Expert ». Le gagnant de la classe « Expert » portera le titre de : Vainqueur de la Coupe de France Troupeau Berger Australien (année) du CFBA. Le gagnant de la classe « Espoir » portera le titre de : Espoir de la Coupe de France Troupeau Berger Australien (année) du CFBA. Ces titres enregistrés au CFBA ne sont pas inscriptibles sur les pedigrees à la date de parution de ce règlement.

En cas d'un trop grand nombre de concurrents, à l'appréciation concertée des organisateurs et du juge, le nombre d'épreuves pourra être ramené à deux, le classement s'effectuant dans les mêmes conditions que ci-dessus mais sur deux parcours : au choix épreuve A ou B avec obligatoirement l'épreuve C.

- **SECTION 5 – TROUPEAU**

On utilisera par manche, un minimum de trois animaux et un maximum de dix.

Les animaux en attente seront enfermés dans des enclos plutôt que libres.

Chaque lot ne pourra effectuer plus de quatre passages dans la journée.

- **SECTION 6 – PROCÉDURES CONCERNANT LE JUGE**

Le juge doit être placé indépendamment des spectateurs. Il comptera les points lui-même. Il peut être assisté d'un secrétaire chargée du chronomètre, qui sera déclenché et arrêté au top du juge lui-même.

Aucun juge ne consultera les spectateurs ou les participants pendant le concours. Si le juge est interrogé, celui-ci dirigera la ou les personnes vers un membre de l'organisation.

Le juge a toute latitude pour accorder un nouvel essai de passage d'obstacle quand les animaux sont visiblement malades ou blessés ou s'il y a des perturbations qui affectent l'équité de la manche.

Attention : si une question se pose concernant le troupeau, le juge devra noter l'épreuve comme vue et préciser que les animaux sont en cause. À la fin de la manche, le juge devra décider si les animaux étaient non manipulables pour un chien ou s'ils étaient égaux pour tous les concurrents.

Avant et pendant le concours, le juge a toute latitude s'il constate un comportement inadéquat de la part d'un conducteur sur son chien pour exclure celui-ci temporairement ou définitivement du concours.

- **SECTION 7 – OBJECTIFS DU CONCOURS**

Chien de troupeau idéal : le but d'un chien de troupeau est de suppléer une personne au travail, accomplissant les tâches nécessaires, sans dommage, stress excessif ou danger pour le troupeau. L'objectif pour les juges et les exposants évaluant le travail des chiens devrait être « ce qui est le mieux pour les animaux ».

Le chien de troupeau idéal est un chien qui peut conduire un troupeau particulier de la façon la meilleure et la plus efficace, en travaillant en harmonie avec le berger. Pour minimiser le stress et la perte de poids, la meilleure allure pour le troupeau est la marche ou le trot ; par conséquent le chien idéal ajustera son allure au troupeau et ne le poussera pas inutilement. Il est admis que, par moment, le troupeau se mette à courir se trouvant perdu dans l'arène avec un chien. Le chien doit alors travailler à établir un contrôle pour rassembler le troupeau et le maintenir groupé. Lorsque le contrôle est rétabli, le chien doit alors prendre du recul pour permettre au troupeau de ralentir son allure.

Les chiens qui mordent sans discernement sont automatiquement éliminés du concours. Le juge reste seul maître de la décision à apporter dans cette circonstance.

Le chien idéal est attentif à chaque mouvement du troupeau, mais réceptif aux ordres du berger. Il doit montrer un intérêt naturel à garder le troupeau groupé et, par conséquent, restera en contact avec lui à tout moment. Être en contact avec le troupeau ne signifie pas nécessairement le serrer. Le chien fera preuve de calme et de confiance en lui, et d'une capacité à employer une force appropriée à chaque situation, tel qu'attraper les têtes ou les talons quand c'est nécessaire.

- **SECTION 8 – CATEGORIES DE CONCOURS**

DIRECTIVES POUR LES CLASSES « ESPOIR » ET « EXPERT » : il faut garder à l'esprit que le troupeau jouera un rôle majeur dans la douceur du parcours. Plus il sera difficile, plus le parcours pourra paraître heurté.

Un même chien ne peut être inscrit que dans une seule classe. Les femelles en chaleur sont acceptées mais disputeront l'épreuve en dernier.

Les chiens concourant au minimum en classe 2 en concours Inter-Races ou niveau équivalent ASCA pourront directement commencer en classe « Expert ».

Tous les autres chiens devront obligatoirement commencer les concours par la classe « Espoir ».

Les chiens ayant obtenu deux pointages d'au moins 75 points sous deux juges différents en classe « Espoir », devront obligatoirement concourir en classe « Expert ».

CLASSE « ESPOIR » : les chiens de la Classe « Espoir » doivent avoir peu ou pas d'expérience de concours, mais devraient avoir le contrôle sur leur troupeau et être contrôlés par leur conducteur. Les Chiens « Espoir » doivent maîtriser le début des commandes de proximité.

Cette Classe n'a pas pour but de tester l'instinct du chien qui est le rôle du CANT. Les chiens entrant dans cette Classe avec peu ou pas de contrôle font beaucoup de mal à eux-mêmes, au troupeau et à ceux qui devront travailler après eux et essayer de prendre le contrôle d'un troupeau stressé.

Les chiens « Espoir » sont autorisés à travailler de la façon la plus avantageuse pour eux et leur conducteur, sans perte de points, tant que le chien contrôle le troupeau et que le conducteur contrôle le chien.

En classe « Espoir », il n'y a pas de « zone interdite », le conducteur peut évoluer sur le parcours comme bon lui semble.

CLASSE « EXPERT » : les chiens « Expert » devraient être capables de travailler à n'importe quelle distance du conducteur. Le conducteur et le chien devraient montrer un bon esprit d'équipe, le chien donnant des réponses appropriées aux commandes et le conducteur laissant le chien prendre des initiatives en pensant par lui-même. Ces chiens devraient maîtriser la conduite et toutes les commandes nécessaires à la réalisation de leur travail. Ils devraient être capable de travailler tous les types de troupeau, du léger au lourd, avec un contrôle maximum et un stress minimum.

Le conducteur doit prendre soin de rester dans sa « zone réservée ». La « zone interdite » pour le conducteur est constituée par une bande de quinze mètres de profondeur parallèle à la ligne du fond de l'arène. Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une perte de 15 points.

Les chiens engagés en classe « Expert » ont un obstacle supplémentaire à négocier lors de chaque épreuve.

PRECISIONS CONCERNANT LES ANIMAUX : le chien de berger idéal devrait travailler les animaux avec précaution et avec le juste contact physique nécessaire. Le degré de légèreté de l'animal déterminera la distance à laquelle le chien devrait travailler : plus l'animal sera léger, plus le chien travaillera loin, plus il sera lourd, plus le chien travaillera près. Avec des animaux lourds, la prise du talon peut être nécessaire. Si le chien a affaire à un animal agressif qui ne renonce pas lorsque le chien tient bon, la prise de la tête peut être justifiée.

Dans la plupart des cas, la morsure du corps ou l'arrachage de laine ne sont pas nécessaires et peuvent conduire à la fin du concours pour le participant. La décision du juge en la matière est sans appel.

PRECISIONS CONCERNANT L'ARENE ET LES OBSTACLES : l'arène de travail ne pourra être un rectangle inférieur à trente mètres par soixante mètres pour les épreuves A et B. Si le lieu le permet, l'arène pourra être agrandie à un rectangle de quarante cinq mètres par quatre-vingt dix mètres pour l'épreuve C.

Idéalement l'arène sera intégralement fermée, mais si les conditions ne sont pas remplies pour une fermeture totale, au minimum seront fermées par des barrières ne pouvant blesser le troupeau : la ligne de fond et la moitié des deux lignes de côté attenantes.

Epreuve A et B : l'obstacle 1 est constitué d'une simple porte matérialisée par une barrière de 2 mètres placée à un mètre du côté droit de l'arène et à sept mètres de la ligne du fond. Au moins une des bêtes doit rester dans le couloir imaginaire entre les obstacles 1 et 2.

L'obstacle 2 est constitué de deux barrières de 2 mètres placées en alignement contre le côté gauche de l'arène et à sept mètres de la ligne du fond. L'ouverture est d'un mètre.

Classe « Expert » uniquement, épreuves A et C : l'obstacle « Couloir central » est constitué de quatre barrières de 2 mètres, les deux premières formant un angle de 45° avec les suivantes qui forment un couloir d'un mètre de large. Cet obstacle est positionné exactement au centre de l'arène (épreuve A) ou dans l'alignement de l'obstacle 2 (épreuve C).

Classe « Expert » uniquement, épreuve B : l'obstacle « Enclos libre » est constitué de huit barrières de 2 mètres formant un carré de quatre mètres de côté à la mi-arène ; la porte doit s'ouvrir vers l'obstacle 2 et doit avoir un minimum d'un mètre de large.

Epreuve C : Imaginant un carré de dix à quinze mètres de côté à chaque coin de l'arène, les obstacles 1 et 2 sont constitués de deux barrières de 2 mètres formant, au coin situé dans l'arène, le début de la diagonale. L'ouverture est d'un mètre ou un mètre cinquante.

INSTRUCTIONS POUR LA FEUILLE DE NOTE : la notation est composée de deux sections : la première section est la note « Epreuve » : le chien marque des points pour chaque animal qui passe l'obstacle, sans considération de la méthode utilisée, du moment que le travail est réalisé, la seconde section est le « Contrôle », capacité du chien à contrôler un troupeau, notant la façon dont le travail est accompli.

Notation « Epreuve » : le troupeau doit franchir l'obstacle par le travail du chien. L'obstacle est noté pour le premier franchissement complet avec succès sans points supplémentaires pour d'autres franchissements du même obstacle. L'épreuve doit être tentée et/ou réalisée complètement dans le bon sens.

Un maximum de deux essais est permis pour chaque obstacle des épreuves A, B et C. Le conducteur peut aller sur le deuxième obstacle après un essai. C'est au juge de déterminer si une partie du travail réalisé par le chien près de l'obstacle est compté comme un essai à cet obstacle.

Quand le juge estime que deux essais ont été tentés, il en informera le conducteur, qui doit passer à l'obstacle suivant. Un essai peut être compté quand le chien travaille et que le bétail esquive l'obstacle, quand le troupeau a passé la moitié de l'arène et retourne vers l'enclos final, ou si le troupeau est allé dans la mauvaise direction de l'arène deux fois.

Dans les situations suivantes le juge doit informer le conducteur de sa décision ou de l'appel du jugement :

- le conducteur considère son premier effort sur un obstacle comme un essai et continu : si le juge ne considère pas qu'un essai a été tenté, il doit en aviser le conducteur immédiatement.

- le conducteur ne continue pas après deux essais : le juge doit informer le conducteur qu'il considère que deux essais ont été réalisés et le conducteur doit passer à l'obstacle suivant. Les deux essais seront soit : le chien a mené le troupeau deux fois à l'obstacle, ou au moins deux têtes de bétail ont dépassé la « ligne de l'obstacle » à deux moments différents.

- après une durée raisonnable, aucun progrès n'a été réalisé vers un obstacle, le juge doit demander au conducteur de passer à l'obstacle suivant.

Notation « Contrôle » : chaque section de la série sera notée pour la façon dont le chien contrôle son troupeau.

Des points « Contrôle » devront être attribués pour toutes portions de l'épreuve accomplies et/ou essayées.

Des points « Contrôle » seront attribués sur la façon dont le travail a été accompli. Ceci inclus l'instinct naturel pour la race, l'entraînement, la concentration, l'intérêt, la puissance et le dressage.

Les juges devront être informés du style de travail de la race et jugeront « en fonction » et non « en comparaison ». De façon à donner une note de contrôle appropriée, un instinct naturel doit être montré. Un chien « mécanique » qui fini avec succès l'épreuve uniquement grâce à l'entraînement ne doit pas avoir une note supérieure due à l'entraînement seul, lors de l'attribution de la note de contrôle.

La capacité des chiens à contrôler un troupeau est laissée à la discrétion du juge en fonction de ce qu'il attend du chien. La description ci-dessus « capacité du chien au contrôle de troupeau » est une description générale, cette section reflétant l'opinion du juge, mais elle pourra aider les conducteurs à comprendre ce que l'on attend d'eux.

ORDRE DE PASSAGE ET DIRECTIVES D'EPREUVE : avant chaque épreuve, le juge procédera à un tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des concurrents.

L'ordre de passage des différentes classes est impérativement le suivant : Epreuve A « Expert » puis « Espoir », Epreuve B « Expert » puis « Espoir », Epreuve C « Expert » puis « Espoir ».

Les directives de l'épreuve sont données avec à l'esprit un déroulement d'épreuve pour un chien donné sans aucune considération du degré de difficulté du bétail. Bien évidemment, le juge devra modifier son jugement pour les Classes « Espoir » ou « Expert » et prendre en considération la nature du troupeau.

- **SECTION 9 – DEROULEMENT D'UNE EPREUVE A**

Il y aura quinze points perdus dans la Classe « Expert » pour franchissement de la ligne de la « zone interdite ».

Le parcours s'effectue dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

SORTIE DE PARC : la notation débute quand le conducteur ouvre la porte et fini quand le troupeau est intégralement sorti du parc de départ, porte refermée.

Les points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a sorti à la première tentative. Si le conducteur sort le troupeau du parc sans le chien, aucun point « Epreuve » ne seront gagnés.

Des points « Contrôle » seront gagnés sur la façon dont le travail a été effectué.

Le conducteur peut entrer dans le parc avec le chien et gagner des points « Epreuve » quand même. Si, pendant la sortie du parc, le troupeau s'emballe, sans faute du chien, le conducteur peut placer le chien dans l'arène pour prendre le contrôle du troupeau, sans perte de points, ni « Contrôle », ni « Epreuve ».

La sortie du troupeau du parc doit être sans à-coups et facile, avec le chien allant vers la clôture, donnant au troupeau un maximum d'opportunités de trouver l'ouverture. Le chien devrait avoir une approche confiante du troupeau et montrer qu'il sait faire passer une porte à un troupeau entier.

Des points « Contrôle » peuvent être perdus pour le chien maintenant le troupeau dans le parc, le poussant au milieu avant de le sortir, ou sortant quelques animaux en plusieurs fois plutôt que tout le troupeau en une seule fois. Une sortie sans à-coups réalisée avec le conducteur en dehors du parc donnera plus de points « Contrôle » qu'une sortie où le conducteur est allé dans le parc avec le chien.

PS : si le parc de départ est jugé trop petit ou non sûr par le juge ou le directeur de l'épreuve, le rassemblement peut être utilisé à la place du parc. Si le rassemblement est utilisé, il suivra les mêmes règles que le rassemblement de l'épreuve B.

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 15

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 1 : la notation commence quand la sortie du parc est totale et finit quand le troupeau a passé le premier obstacle ou après deux essais.

L'épreuve A, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, nécessite une conduite par la droite ; donc, le troupeau devrait se diriger vers l'obstacle 1 par le côté droit du couloir central.

Si le troupeau est conduit par le côté gauche, des points « Contrôle » sont perdus. Tout changement de direction sera pénalisé de trois points « Contrôle ».

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) qui ont été conduits et qui ont franchi l'obstacle 1.

Des points « Contrôles » sont gagnés pour la façon dont le travail a été accompli.

Le chien peut soit commencer la conduite immédiatement après avoir sorti le troupeau du parc ou garder le troupeau pendant que le conducteur ferme la porte du parc et ensuite commencer la conduite. La conduite montrera le contrôle du chien sur le troupeau, en l'emmenant directement du parc à l'obstacle 1.

La conscience pour le chien du troupeau entier et sa capacité à le contrôler quand il dévie de sa route est essentielle. Une force appropriée devrait être utilisée pour maintenir le bétail dans la bonne direction. La capacité du chien à récupérer des animaux se détachant du troupeau et à garder son troupeau groupé au début de cette épreuve est importante.

Le troupeau se dirigera vers l'obstacle 1 avec un minimum de stress. La capacité du chien à garder le troupeau contre la clôture et se dirigeant vers l'entrée est important. Sa capacité à garder le troupeau dans la bonne direction évitera que celui-ci ne se trouve coincé dans le coin. Il devra être capable de ramener les animaux essayant de franchir l'obstacle du mauvais côté.

Exemples de points perdus sur la conduite : perte du contrôle après que le troupeau soit sorti de l'enclos, arrêt de la conduite en tournant autour du troupeau et le ramenant dans l'enclos, perte du contact avec le troupeau, éparpillement.

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE =20

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 2 : la notation commence lorsque le troupeau sort de l'obstacle 1 et fini lorsqu'il sort de l'obstacle 2 ou après deux essais. Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a fait passer l'obstacle la première fois.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Idéalement, le troupeau va de la sortie de l'obstacle 1, directement à l'obstacle 2, et franchi l'obstacle avec un minimum de stress pour le troupeau. Le chien devra être capable de contrôler ses animaux non simplement en les suivant jusqu'à l'autre bout de l'arène, mais bien en les conservant dans la zone matérialisée par la ligne allant tout droit de l'obstacle 1 à l'obstacle 2, parallèlement à la ligne de fond.

Tout changement de direction sera pénalisé de trois points « Contrôle ».

Après l'entrée dans l'obstacle 2, il est important que le chien montre contrôle et obéissance pour permettre au troupeau entier de progresser vers la sortie, plutôt qu'une partie tourne autour à la fin de l'obstacle.

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 25

PREPARATION ET TRAVAIL AU COULOIR CENTRAL (« EXPERT » SEULEMENT) : la notation débute quand le troupeau sort de l'obstacle 2 et finit quand il sort du couloir central ou après deux essais.

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a fait passer dans le couloir en une seule fois.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Idéalement le troupeau doit aller directement de l'obstacle 2 au couloir et en sortir. Après la sortie de l'obstacle 2, le troupeau est écarté de la clôture et ramené au centre de l'arène. Le chien doit garder le contrôle du troupeau sans l'aide de la clôture et faire franchir le couloir au bétail. Tout changement de direction sera pénalisé de trois points « Contrôle ». Une perte de points supplémentaire peut résulter d'une assistance excessive du conducteur, de trop d'usage des crocs ou d'un troupeau poussé.

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 30

CONTROLE ET REMISE AU PARC : la notation commence après le dernier obstacle tenté et fini quand le conducteur ferme la porte du parc. Une fois la porte du parc ouverte, le chien doit mettre le troupeau aussi efficacement que possible dedans.

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a entré dans le parc en une seule fois.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Idéalement, le troupeau ira du dernier obstacle tenté ou du couloir central directement vers le parc avec un minimum de stress. Il est raisonnable de stabiliser le troupeau à une dizaine de mètres de la porte avant de l'ouvrir.

Classe ESPOIR : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 20

Classe EXPERT : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 10

- **SECTION 10 – DEROULEMENT D'UNE EPREUVE B**

Il y aura quinze points perdus dans la Classe « Expert » pour franchissement de la ligne de la « zone interdite ».
Les obstacles sont placés identiquement à l'épreuve A mais le sens du parcours se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.

RASSEMBLEMENT : la notation commence quand le chien est lâché et fini quand le chien a pris dans l'arène le contrôle du troupeau.

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) rassemblés.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Le rassemblement montrera la capacité du chien à rassembler un troupeau en un groupe sous contrôle. Le chien tournera autour du troupeau aussi loin que nécessaire ou possible pour garder le troupeau calme et tranquille. Si le troupeau est contre la clôture quand le chien est envoyé au rassemblement, et qu'il est nécessaire de l'éloigner de la clôture, le chien devra démontrer sa capacité à passer entre la clôture et le bétail de manière contrôlée.

Une fois que le chien a rassemblé tout le bétail en un groupe sous contrôle, le conducteur démarrera la conduite vers l'obstacle 1.

Le troupeau ne devra pas nécessairement être dirigé vers le conducteur mais pourra être mené en ligne droite vers l'obstacle 1.

Exemples de perte de points possibles : dispersion du troupeau, pression excessive sur le troupeau, laisser des animaux en retrait, encercler le troupeau, course excessive du troupeau, aboiement excessif, regards permanent du chien vers le conducteur, tenue du troupeau contre la clôture, conduite délibérée du troupeau sur la clôture arrière avant de le préparer pour la conduite (ne montrant pas de rassemblement).

POSITION DU CONDUCTEUR « ESPOIR » : aucune restriction. Il peut commencer son rassemblement dans la position la plus favorable à son chien. Le chien peut être à son côté ou laissé en arrière pendant que le conducteur se positionne avant de lancer son chien.

POSITION DU CONDUCTEUR « EXPERT » : le conducteur peut se tenir près du parc de départ quand il envoie le chien pour le rassemblement. Le conducteur peut se tenir de n'importe quel côté de l'enclos.

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 15

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 1 : identique à l'épreuve A sauf :

L'épreuve B se faisant dans le sens des aiguilles d'une montre, requiert une conduite par la gauche ; le troupeau doit aller vers l'obstacle 1 par la gauche du parc libre.

Si le troupeau est conduit par le côté droit, des points contrôles sont perdus.

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 20

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 2 : identique à l'épreuve A.

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 25

PREPARATION ET TRAVAIL AU PARC CENTRAL (POUR CHIENS « EXPERTS » SEULEMENT) : la notation commence à la sortie de l'obstacle 2 et continue jusqu'à ce qu'au moins un animal soit entré dans le parc et la porte fermée, ou que deux essais ont été tentés.

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a mis dans le parc.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Idéalement, le troupeau devra aller de l'obstacle 2 directement dans le parc central avec un minimum de stress.

Après la sortie du troupeau de l'obstacle 2 ou après un essai sur l'obstacle 2, le conducteur peut entrer dans la « zone interdite » de façon à préparer son entrée de parc. Le troupeau devra être éloigné de la clôture et dirigé vers l'ouverture du parc. Le chien doit maintenir le troupeau sous contrôle et le mener vers l'entrée du parc dans le calme, le chien s'occupant d'un côté et le conducteur de l'autre.

Des points « Contrôle » supplémentaires peuvent être perdus pour une assistance excessive du conducteur ou tel que trop d'usage des crocs et/ou poussée du troupeau.

Une fois le parc central terminé, le conducteur peut assister son chien à sortir le troupeau de l'enclos. Aucun point ne sera gagné pour cette activité.

POSITION DU CONDUCTEUR : une fois le chien envoyé, le conducteur ne peut pas ouvrir la porte du parc central tant que l'obstacle 2 n'est pas fini pour obtenir les points « Epreuve », ou tant qu'au moins un essai n'ait été tenté sur l'obstacle 2. Le conducteur peut se déplacer et n'a pas à rester à la porte.

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 30

CONTROLE ET REMISE EN PARC : la notation commence après le dernier obstacle tenté et fini quand le conducteur ferme la porte de l'enclos.

Des points « Epreuve » sont gagnés en fonction du nombre d'animaux (ou %) que le chien a entré dans l'enclos en une seule fois.

Des points « Contrôle » sont gagnés pour la façon dont le travail est accompli.

Idéalement, le troupeau ira du dernier obstacle tenté ou du parc central directement vers le parc d'arrivée avec un minimum de stress. Il est raisonnable de stabiliser le troupeau à une dizaine de mètres de la porte avant de l'ouvrir.

Classe ESPOIR : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 20

Classe EXPERT : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 10

- **SECTION 11 – DEROULEMENT D'UNE EPREUVE C**

Il y aura quinze points perdus dans la Classe « Expert » pour franchissement de la ligne de la « zone interdite ». Le sens du parcours se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.

RASSEMBLEMENT : identique à l'épreuve B.

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 15

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 1 : la notation commence après la possession totale des animaux jusqu'au passage complet de l'obstacle 1 ou après deux essais.

Le chien devra mener, sous contrôle et ordres du conducteur les animaux le plus directement possible par le centre de l'arène, sans stress ni course excessive, vers le centre de la « zone interdite » tout en préparant le passage de l'obstacle 1 en rotation et contournement dans le sens inverses des aiguilles d'une montre.

L'opération devra être menée dans le calme en préparation de l'obstacle 2.

Le nombre de point acquis sera fonction du nombre d'animaux passant dans l'obstacle et par le nombre d'essais.

Chaque changement de direction ou retour en arrière sera pénalisé de trois points « Contrôle ».

POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 20

CONDUITE VERS L'OBSTACLE 2 : la notation commence après le passage complet de l'obstacle 1 et fini après l'obstacle 2 ou après deux essais.

Le chien devra mener, sous contrôle et ordres du conducteur les animaux, sans stress ni course excessive, en préparation de l'obstacle 2, dans une trajectoire suivant le sens des aiguilles d'une montre.

L'opération devra être menée dans le calme en préparation de l'obstacle suivant.

Le nombre de point acquis sera fonction du nombre d'animaux passant par l'obstacle et par le nombre d'essais.

Chaque changement de direction ou retour en arrière sera pénalisé de trois points « Contrôle ».

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 25

PREPARATION ET TRAVAIL AU COULOIR CENTRAL (« EXPERT » SEULEMENT) : identique à l'épreuve A.

POINT EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 30

CONTROLE ET REMISE AU PARC : identique aux épreuves A et B.

Classe ESPOIR : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 20

Classe EXPERT : POINTS EPREUVE = 5 POINTS CONTRÔLE = 10

- **SECTION 12 – POINTS DIVERS**

EPREUVE A, B ET C

Un signal sera donné 3 minutes avant la fin des quinze minutes. Les conducteurs doivent répondre au signal.

SORTIE D'OBSTACLE : si pour quelque raison que se soit, le troupeau entre dans l'obstacle par la sortie, il doit être sorti de l'obstacle et ramené à l'obstacle par l'entrée pour recevoir les points « Epreuve ». Ceci s'entend pour tous les obstacles, y compris le couloir central.

Au moins un animal doit avoir franchi l'obstacle avant de revenir pour que les points « Epreuve » comptent. Cependant, seulement les animaux qui ont franchi la ligne compteront pour les points « Contrôle ».

- **SECTION 13 – RAISONS D'EXCLUSION DE L'ARENE**

- Morsures inutiles ou prises de manière sévère. La prise doit être sur la tête ou sur les pattes. Le corps, le cou, le ventre, le dos et le jambon sont tous des prises inutiles. Une prise sévère serait : tirer sur la laine intentionnellement, se pendre, entailler, secouer la patte par dessous l'animal.

- Pressurisation trop importante sur le troupeau par le chien.

- Manque de progrès. Si un participant et son chien ne sont pas préparés et sont incapables d'accomplir la tâche, l'épreuve peut être arrêtée même si aucun dommage n'a été causé au bétail.

- Le conducteur corrige son chien dans l'arène.

- Tout chien qui ne peut être rappelé du troupeau et doit être chassé par le conducteur même si le chien n'a pas attrapé le troupeau. Faire courir le troupeau le long de la clôture peut avoir des effets désastreux.

- Les chiens doivent entrer dans l'arène en laisse. La laisse peut être retirée dès que le juge indique qu'il est prêt ou juste avant le début de l'épreuve. Une fois l'épreuve commencée, le conducteur ne doit pas retenir le chien par le collier ou le corps de façon à guider le chien autour du troupeau. Ceci ne veut pas dire que le conducteur ne peut pas tenir le chien pour vérifier une blessure, le bon état du chien ou de corps étrangers dans les pieds.

- Un obstacle est considéré comme franchi dès que le chien a fait franchir l'obstacle à au moins un animal. Un participant ne peut pas revenir sur un obstacle pour tenter d'obtenir plus de points.
- Il n'est pas nécessaire de finir ni le couloir central ni le parc central pour recevoir un score qualifiant.
- Tout participant peut interrompre de lui-même l'épreuve à tout moment, et c'est fortement apprécié dans des situations justifiées. Tout participant peut remettre au parc à tout moment après avoir tenté l'obstacle 1 et recevoir des points. Les juges peuvent demander au participant de remettre au parc et donner les points obtenus.
- D'une façon générale, le juge et l'organisateur reste maître de toute décision d'exclusion pour comportement anormal, injustifié, injurieux, voire violent vis à vis de tout individu ou animal ayant ou non un rapport avec l'épreuve en cours.
- Le juge est souverain lors de l'exécution du concours.
- En cas de litige, seule la CTU du CFBA, qui devra être saisie par courrier recommandé avec AR dans un délai maximum de 15 jours après la date de l'épreuve, devra juger, en relation avec le juge en charge de l'épreuve, de la gravité des faits et de la suite à donner. Pèseront prioritairement et obligatoirement dans toute décision l'intégrité des animaux, l'avantage et l'intérêt de l'organisation de telle manifestation pour le maintien et la sauvegarde des aptitudes bergères de la race Berger Australien.

- **SECTION 14 – EXEMPLES DE PERTE DE POINTS « CONTROLE »**

- éparpiller le troupeau.
- stress excessif du troupeau.
- laisser des animaux en retrait.
- tourner autour du troupeau.
- course excessive du troupeau.
- aboiement excessif.
- le chien regarde constamment le conducteur.
- conduire intentionnellement le troupeau vers la clôture arrière avant de commencer le rassemblement.
- stress exagéré sur le troupeau par le chien ou le conducteur.
- perte du contrôle du troupeau.
- « dérive », quand le chien n'est plus en contact avec le troupeau et que celui-ci vagabonde à travers l'arène.
- le chien renifle le sol ou mange de l'herbe, des saletés, etc., en évitant de travailler.

ELEMENTS A CONSIDERER POUR DETERMINER LA CAPACITE A CONTROLER LE TROUPEAU : un chien ne doit pas perdre de points si le troupeau est difficile et qu'il met du temps à le maîtriser. Un chien avec un troupeau difficile ne devrait pas perdre plus de points qu'un chien avec un troupeau coopératif du moment qu'il est capable d'en garder le contrôle.

- **SECTION 15 – COMPTAGE DES POINTS**

Le juge fera lui-même le cumul des points et le total de chaque concurrent ou pourra se faire seconder par son secrétaire.

Total maximum de 300 points en classe « Espoir » (3 épreuves notées sur 100 points).

Total maximum de 375 points en classe « Expert » (3 épreuves notées sur 125 points).

Le total sur les trois épreuves donnera la note définitive et déterminera le classement.

Le cumul sera ramené à 200 points en classe « Espoir » et 250 en classe « Expert », s'il y a diminution du nombre de parcours à 2, selon les directives ci-dessus.

- **SECTION 16 – REVISION DU PRESENT REGLEMENT**

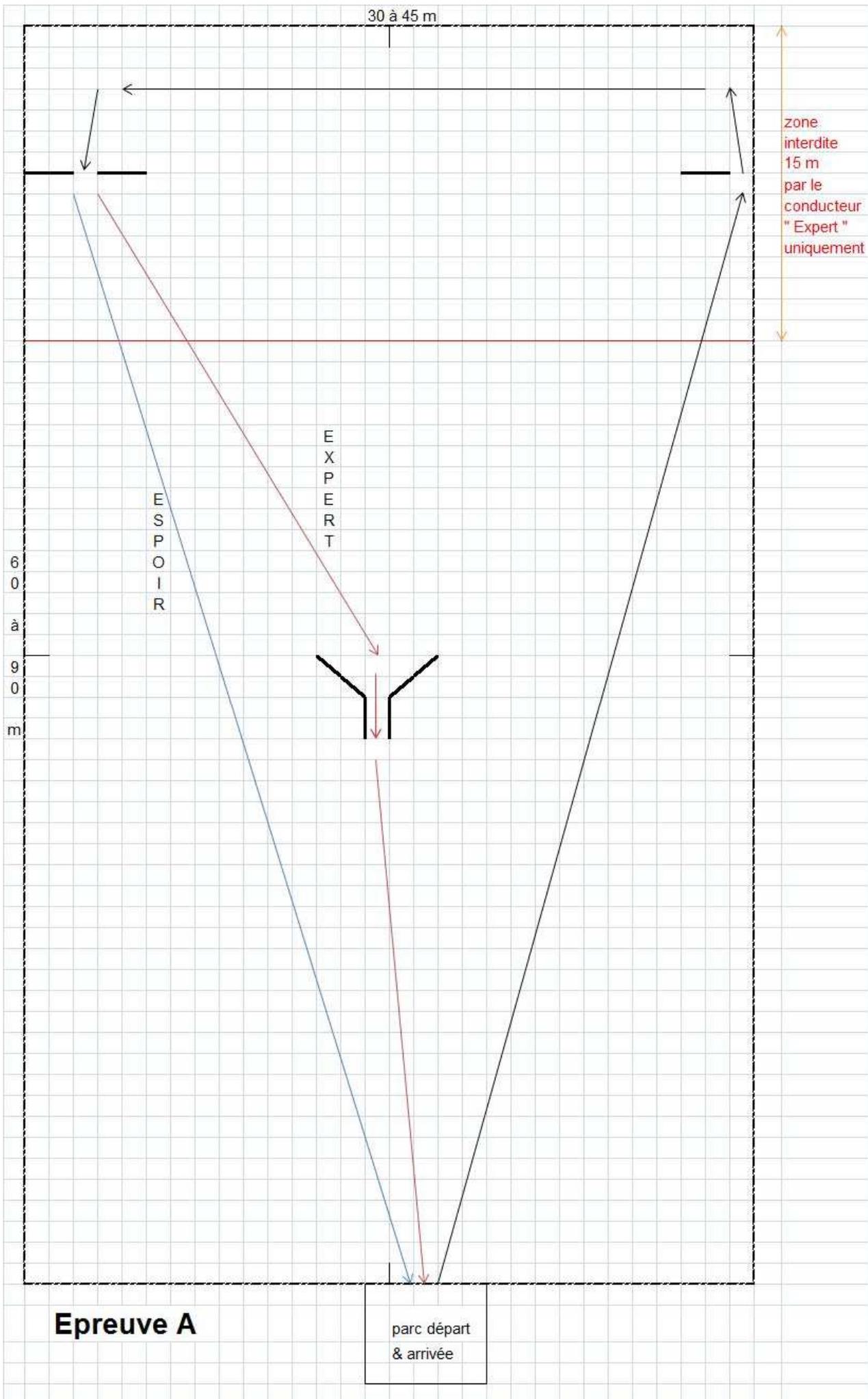
Seule la CTU du CFBA sera à même de proposer au Comité des modifications à apporter au présent règlement, qui devront être validées et entérinées avant mise en application.

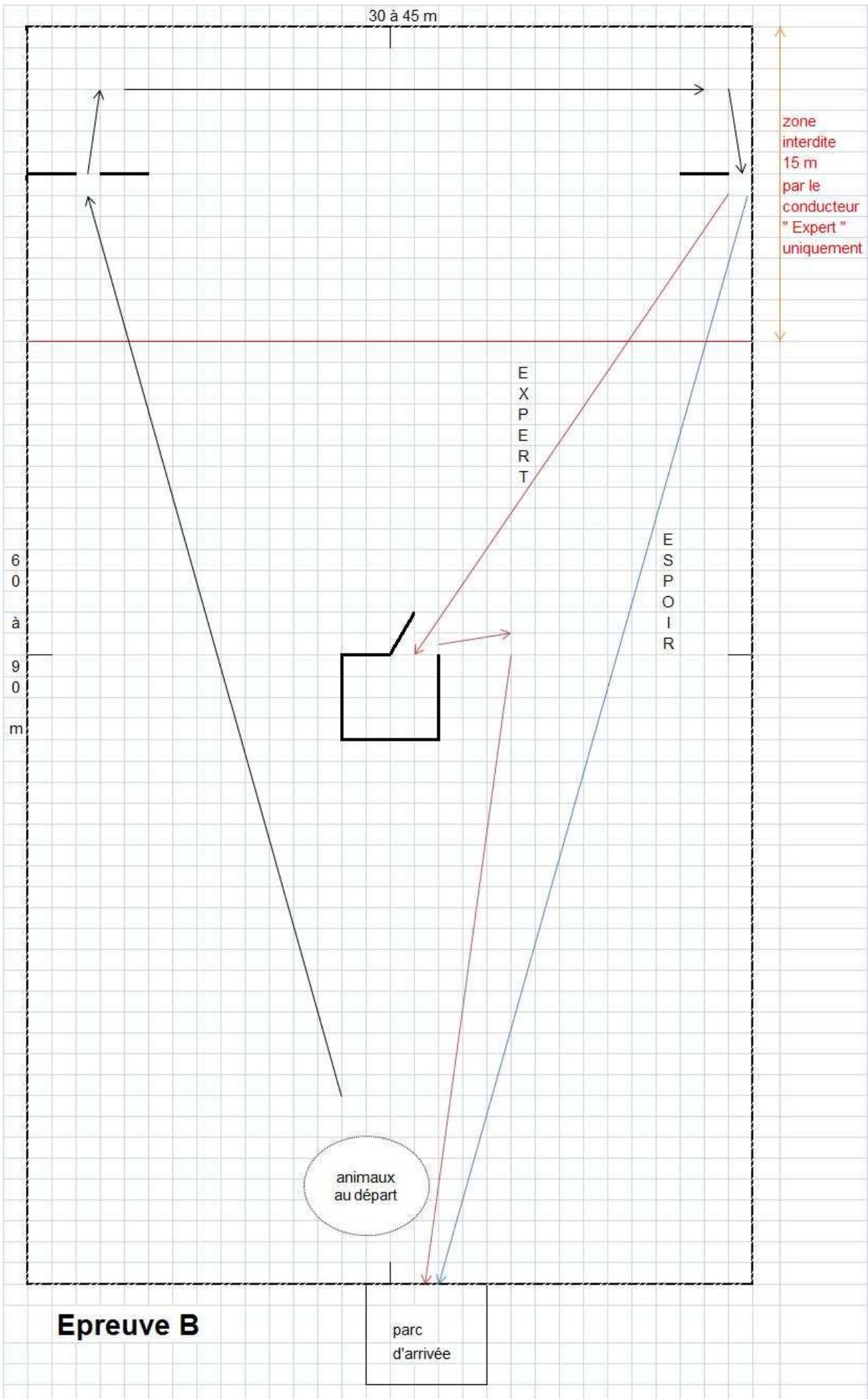
Toute volonté ou proposition en vue d'amélioration devra être adressée à la CTU pour étude et transmission au CFBA.

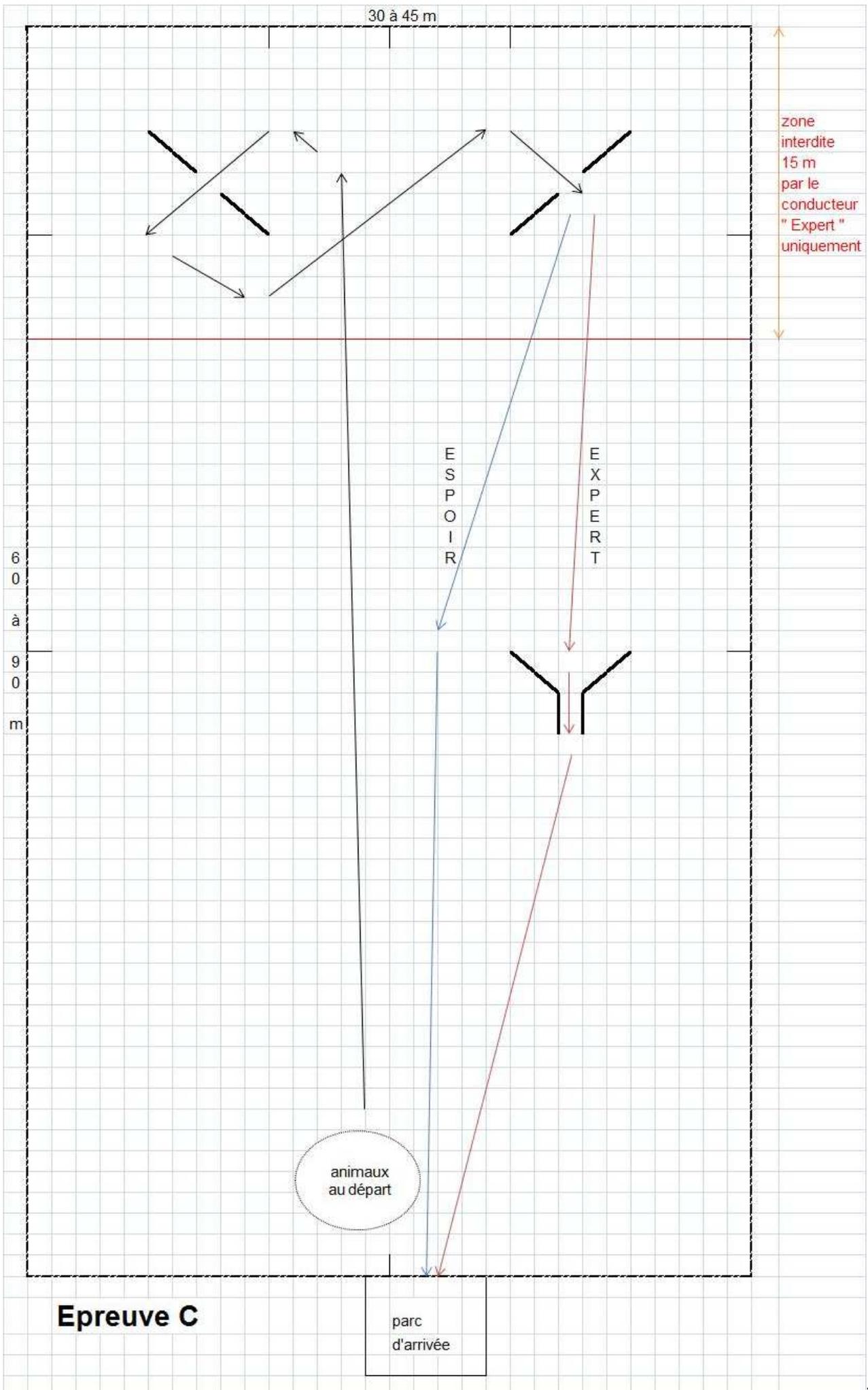
Traduction et adaptation en 2005 : Commission Troupeau du CFACRBA.

Remerciements : Gail Karamalegos, Kristin Rush, Yves Loire, Sonia Relange.

Reprise et adaptation en 2012 : Commission Technique d'Utilisation du CFBA, équipe troupeau.







Coupe de France Troupeau



Lieu			
Date			
Chien			
Conducteur			
Epreuve	A	B	C

Concurrent n°	EXPERT		ESPOIR	
	Epreuve	Contrôle	Epreuve	Contrôle
Sortie de parc / rassemblement	/ 5	/ 15	/ 5	/ 15
Conduite vers l'obstacle 1	/ 5	/ 20	/ 5	/ 20
Conduite vers l'obstacle 2	/ 5	/ 25	/ 5	/ 25
Préparation et travail au couloir / parc central	/ 5	/ 30		
Contrôle et remise au parc	/ 5	/ 10	/ 5	/ 20
TOTAL	/ 25	/ 100	/ 20	/ 80
SCORE TOTAL	/ 125			
pénalités de " zone interdite " - 15 pts	oui	non		
SCORE FINAL	/ 125		/ 100	

Commentaires du juge :

Signature du juge :